

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020

Date de rédaction:
Date de Révision:
Version No.

01/01/08
27/02/23
5



1 RUBRIQUE 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

A. Nom commercial

DUALPART COCO BLOOM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation conseillées

DualPart Coco Bloom est un mélange de sels minéraux formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes.

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3

Système de descripteur des utilisations (REACH)

Classification non requise (IK)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale

Terra Aquatica

Adresse

4 Boulevard du Biopole, 32500 Fleurance

N° de téléphone

+33 (0)5 62 06 08 30

Adresse E-mail

info@terraaquatica.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Services médicaux / secours

15

Pompiers et secours

18

Police

17

Ligne d'appel d'urgence de l' UE

112

Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS) **01 45 41 59 59**

Centre d'information toxicologique Sud Ouest **05 61 77 74 47**

2 RUBRIQUE 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Reg. 1272/2008/CLP

Pictogramme de danger



Mention de danger (phrases H)

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H319 Provoque une grave irritation oculaire.

Mention d'avertissement (phrases P)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des P210 étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Aucun

2.3 Autres dangers

3 RUBRIQUE 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

DualPart Coco Bloom

Description	DualPart Coco Bloom est un mélange de sels minéraux, formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes. La nature exacte des sels ainsi que leurs proportions sont un secret de fabrication. Toutefois, ils sont dérivés de : sulfate de magnésium, phosphate monopotassique, nitrate d'ammonium
Nom Chimique	Sulphate de magnésium
Concentration	10~20%
N° CAS	heptahydrate 10034-99-8
Nom Chimique	Nitrate d'ammonium
Concentration	1~5%
N° CAS	6484-52-2
Données supplémentaires pour l'identification des substances dangereuses	Non applicable

4 RUBRIQUE 4 – PREMIERS SECOURS

Aucun incident connu de dommages aux personnes qui ont utilisé ce produit. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux	Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant une quinzaine de minutes.
En cas de contact cutané	Rincer à l'eau claire. Si la peau est rouge ou gonflée, ou si une irritation persiste, consultez un médecin.
En cas d'ingestion /aspiration	Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou ayant des convulsions. Boire de l'eau pour diluer le produit.
En cas d'inhalation	Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation est peu probable. En cas d'exposition déplacer la personne à l'air frais et si besoin aider à la respiration. Consulter un médecin si des difficultés respiratoires apparaissent/ persistent.
Protection de ceux qui prodiguent les soins de premiers secours	En fonction du contexte des premiers soins, porter un équipement de protection adéquat y compris un masque ou un appareil respiratoire avec filtre. Toujours porter des gants de protection et un masque de réanimation en cas de respiration artificielle. Se laver soigneusement les mains après avoir prodigué les premiers soins. Si vos vêtements sont contaminés par une substance chimique au cours de l'administration des premiers soins, changer ces vêtements.
Autres données	Pour d'autres détails de l'administration des premiers soins, comprenant sans s'y limiter des effets plus graves pour la santé, le médecin peut consulter le centre d'informations toxicologiques, permanence téléphonique : voir section 1.4

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas de symptômes connus

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas de données disponibles

5 RUBRIQUE 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.

	Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours Moyens d'extinction inappropriés	Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie ou d'explosion soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les poussières, vapeurs ou fumées relâchées par la combustion de produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre les matériaux suivants : oxydes d'azote ammoniac L'eau d'incendie contaminée par ce produit doit être confinée et empêchée d'être rejetée dans un cours d'eau ou un égout.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
5.3	Conseils aux pompiers	
	Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie	Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. Faire attention aux coulées d'eau résultant de la lutte contre l'incendie. Ne pas évacuer le produit d'extinction du feu dans les canalisations ou les égouts.
	Equipements de protection appropriée	Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.
5.4	Autres informations	Non applicable
6	RUBRIQUE 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
		Assurer une bonne ventilation. Porter des gants et des lunettes de protection pour éviter les taches ou risque de projection.
6.1.1	Pour les non-secouristes	En cas de dispersion accidentelle d'une quantité importante, évacuer tout le personnel et ne permettre l'accès qu'à des opérateurs entraînés d'équipements de protection individuelle appropriés. (Voir section 8)
6.1.2	Pour les secouristes	Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés à la nature du danger. (Voir section 8)
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si cela se produit, en informer les autorités compétentes.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
6.3.1	Méthode de confinement	Couverture des égouts

6.3.2	Procédure de nettoyage	Rassembler par moyens mécanique le produit déversé et éliminer les restes par jets d'eau. Prévoir une ventilation suffisante de l'endroit où a lieu le renversement de matière. L'élimination de la matière contaminée doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.
6.4	Référence à d'autres rubriques	Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination. Équipement de protection individuelle : voir la section 8 Considérations relatives au retrait : voir la section 13.
7 RUBRIQUE 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE		
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Eviter la formation de particules en suspension et la dispersion du produit dans l'air. Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où les particules en suspension se développent. Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des sources de chaleur et des autres sources d'incendie. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien aéré. Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Si possible entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.
7.3	Utilisations finales particulières	Pas d'utilisations finales particulières. Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés et labélisés. Fermer les contenants avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.
8 RUBRIQUE 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE		
8.1	Paramètres de contrôle	Non applicables Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
8.2	Contrôles de l'exposition	
8.2.1	Contrôle technique approprié	Aucun contrôle particulier
8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	Utiliser des protections individuelles mises sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.
a)	Protection des yeux et du visage	Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection. Mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches.
b)	Protection de la peau	Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
c)	Protection respiratoire	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Appareil de protection respiratoire non nécessaire.

	Protection du corps	Porter des vêtements de protections appropriés. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devant être lavées.
8.3	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Pas de données disponibles. Produit biodégradable.
9	RUBRIQUE 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
a)	Etat physique	Tous les composés de DualPart Coco Bloom sont en solution aqueuse.
b)	Couleur	Marron clair
c)	Odeur	Aucune odeur
d)	Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
e)	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
f)	Inflammabilité	Non inflammable
g)	Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité 'LSI LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Sans objet
h)	Point d'éclair	Non déterminé
i)	Température d'auto-inflammation	Non déterminé
j)	Température de décomposition	Non déterminé
k)	pH	4.12
l)	Viscosité cinématique	Non déterminé
m)	Solubilité	Entièrement soluble
n)	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
o)	Pression de vapeur	Non déterminé
p)	Densité et/ou densité relative	1.18
q)	Densité de vapeur relative	Non déterminé
r)	Caractéristiques des particules	Non déterminé
9.2	Autres informations	
9.2.1	Informations relatives aux classes de danger physique	Aucune
10	RUBRIQUE 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
10.1	Réactivité	Stable. Pas de risques de réaction particuliers avec d'autres matériaux dans les conditions normales d'utilisation.
10.2	Stabilité chimique	DualPart Coco Bloom est stable à la température ambiante dans les emballages fermés et dans des conditions normales de stockage et de manipulation. Aucune polymérisation dangereuse ne peut être produite par aucun de ces composants.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.
10.4	Conditions à éviter	Pas de conditions particulières à éviter.
10.5	Matières incompatibles	DualPart Coco Bloom contient des éléments qui sont de puissants oxydants qui peuvent réagir avec des bases fortes en dégageant de l'ammonium. Il peut aussi réagir avec de puissants réducteurs.
10.6	Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
11	RUBRIQUE 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	
11.1	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
a)	Toxicité aigue	
	Produit/ ingrédient	Nitrate d'ammonium
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	DLC 50 orale/ >2.950mg/kg/ Rat/ Non applicable
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	DL50 cutanée/>5.000 mg/kg/ Rat/ Non applicable
	Conclusion	Aucun effet important ou danger critique connu.

b)	Corosion cutanée / irritation cutanée	Irritation légère si exposition cutanée de 72h sans précautions
c)	Lésions oculaires graves/ irritation oculaire	Provoque une grave irritation oculaire.
d)	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Pas de données disponibles
e)	Mutagénicité sur les cellules germinales	Pas de données disponibles
f)	Cancérogénicité	Pas de données disponibles
g)	Toxicité pour la reproduction	Pas de données disponibles
h)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Pas de données disponibles
i)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Pas de données disponibles
j)	Danger par aspiration	Pas de données disponibles
11.1.5	Informations sur les voies d'exposition probables	
	Ingestion	Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.
	Inhalation	Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.
	Exposition de la peau	Irritation légère possible – laver avec de l'eau.
	Exposition des yeux	Irritation possible – laver avec de l'eau.
11.1.6	Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Pas de symptômes connus
11.1.7	Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Pas d'effets connus sur la santé
11.1.8	Effets interactifs	Données non connues
11.1.9	Absence de données spécifiques	Pas de données disponibles
11.1.10	Mélanges	Pas de données disponibles
11.1.11	Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Mélange ne contenant pas de substances soumises à enregistrement. Pas d'effets nocifs ou symptômes connus résultant de l'exposition au mélange ou aux substances qui le composent.
11.2	Informations sur les autres dangers	
11.2.1	Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas de données disponibles
12	RUBRIQUE 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	
12.1	Toxicité	Pas de risques connus
	Produit/ ingrédient	Nitrate d'ammonium
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	CSEO chronique 6 à 12 mg/L - Eau douce / crustacés Cladocera / 21 jours
12.2	Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.4	Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.7	Autres effets nefastes	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
13	RUBRIQUE 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ne pas déverser dans mes égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets : la gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Elimination du produit/ de l'emballage : il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale/ Nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Récupérer le produit autant que possible. Suivre la législation locale.

Code de liste des déchets

Non déterminé

14 RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification Transport non- dangereux

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Transport non- dangereux

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR Transport non- dangereux
IMDG
OACI/IATA

14.4 Groupe d'emballage Transport non- dangereux

14.5 Dangers pour l'environnement Transport non- dangereux

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Transport non- dangereux

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable

15 RUBRIQUE 15 – INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Reglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'envir

Reg. 1272/2008/CE

Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérogènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes.

Reg. 830/2015/CE (REACH)

Non applicable

Risques particuliers

Aucun à notre connaissance

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Evaluation non effectuée

16 RUBRIQUE 16 – AUTRES INFORMATIONS

16.1 Abreviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro

CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai.

NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes)

CLP: Règlement CE 1272/2008

DNEL: Niveau calculé sans effet

IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien

IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses

OMI: Organisation maritime internationale

CL50: Concentration létale 50 %

DL50: Dose létale 50 %.

LEP: Niveau d'exposition professionnelle

PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH

PEC: Concentration prévisible dans l'environnement

PEL: Niveau d'exposition prévisible

PNEC: Concentration prévisible sans effets

REACH: Règlement CE 1907/2006

vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH

16.2 Références bibliographiques

Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)

Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)

Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)

Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen
Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)

INRS - Fiche Toxicologique

Patty - Hygiène industrielle et toxicologie

Site web de l'Agence ECHA

16.3 Changements comparés à la version précédente

Date nouvelle version

27/02/2023

Date version précédente

03/01/2022

Version

5

Elements modifiés

Mise à jour Conformément au règlement (UE) 2020/878

16.4 Note

Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société Terra Aquatica sur la base de ses connaissances actuelles (fiche de données de sécurité des matières actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques). Les informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Elles sont données de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé.

Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques.

Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés. Il est de la responsabilité des utilisateurs d'observer les réglementations en vigueur.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020

Date de rédaction:

01/01/08

Date de Révision:

28/02/23

Version No.

5



1 RUBRIQUE 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

A. Nom commercial

DUALPART COCO GROW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation conseillées

DualPart Coco Grow est un mélange de sels minéraux formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes.

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale

Terra Aquatica

Adresse

4 Boulevard du Biopole, 32500 Fleurance

N° de téléphone

+33 (0)5 62 06 08 30

Adresse E-mail

info@terraaquatica.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Services médicaux / secours

15

Pompiers et secours

18

Police

17

Ligne d'appel d'urgence de l' UE

112

Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS) 01 45 41 59 59

Centre d'information toxicologique Sud Ouest 05 61 77 74 47

2 RUBRIQUE 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Reg. 1272/2008/CLP

Informations additionnelles

Dangers pour l'homme

Aucun

Risques environnementaux

Aucun

Dangers physico-chimiques

Aucun

Autres dangers

Aucun

2.2 Éléments d'étiquetage

Conformément au Reg. 1272/2008/CLP et ses adaptations

Pictogramme de danger



Mot de danger

DANGER

Mention de danger (phrases H)

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Mention d'avertissement (phrases P)

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P301 EN CAS D'INGESTION:
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
Aucun

2.3 Autres dangers

3 RUBRIQUE 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

DualPart Coco Grow

Description

DualPart Coco Grow est un mélange de sels minéraux, formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes. La nature exacte des sels ainsi que leurs proportions sont un secret de fabrication. Toutefois, ils sont dérivés de :

Nom Chimique

Nitrate de calcium, nitrate de potassium, nitrate d'ammonium, chlorure de magnésium

Concentration

Nitrate de calcium

N° CAS

$\geq 10 \leq 20\%$

Nom Chimique

15245-12-2

Concentration

Nitrate de potassium

N° CAS

$\geq 10 \leq 15\%$

Nom Chimique

7757-79-1

Concentration

Nitrate d'ammonium

N° CAS

$\geq 1 \leq 5\%$

Données supplémentaires pour l'identification des substances dangereuses

6484-52-2

Non applicable

4 RUBRIQUE 4 – PREMIERS SECOURS

Aucun incident connu de dommages aux personnes qui ont utilisé ce produit. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin immédiatement.

En cas de contact cutané

Rincer à l'eau claire. Si la peau est rouge ou gonflée, ou si une irritation persiste, consultez un médecin.

En cas d'ingestion /aspiration

Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou ayant des convulsions. Boire de l'eau pour diluer le produit.

En cas d'inhalation

Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation est peu probable. En cas d'exposition déplacer la personne à l'air frais et si besoin aider à la respiration. Consulter un médecin si des difficultés respiratoires apparaissent/ persistent.

Protection de ceux qui prodiguent les soins de premiers secours

En fonction du contexte des premiers soins, porter un équipement de protection adéquat y compris un masque ou un appareil respiratoire avec filtre. Toujours porter des gants de protection et un masque de réanimation en cas de respiration artificielle. Se laver soigneusement les mains après avoir prodigué les premiers soins. Si vos vêtements sont contaminés par une substance chimique au cours de l'administration des premiers soins, changer ces vêtements.

	Pour d'autres détails de l'administration des premiers soins, comprenant sans s'y limiter des effets plus graves pour la santé, le médecin peut consulter le centre d'informations toxicologiques, permanence téléphonique : voir section 1.4
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas de symptômes connus
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas de données disponibles
5 RUBRIQUE 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours Moyens d'extinction inappropriés	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie ou d'explosion soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les poussières, vapeurs ou fumées relâchées par la combustion de produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre les matériaux suivants : - oxydes d'azote - oxydes de soufre - oxydes de phosphore - oxyde métallique / oxydes métalliques L'eau d'incendie contaminée par ce produit doit être confinée et empêchée d'être rejetée dans un cours d'eau ou un égout.
5.3 Conseils aux pompiers Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie	Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. Faire attention aux coulées d'eau résultant de la lutte contre l'incendie. Ne pas évacuer le produit d'extinction du feu dans les canalisations ou les égouts.
Equipements de protection appropriée	Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.
5.4 Autres informations	Non applicable

6 RUBRIQUE 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Assurer une bonne ventilation. Porter des gants et des lunettes de protection pour éviter les taches ou risque de projection.
6.1.1	Pour les non-secouristes	En cas de dispersion accidentelle d'une quantité importante, évacuer tout le personnel et ne permettre l'accès qu'à des opérateurs entraînés d'équipements de protection individuelle appropriés. (Voir section 8)
6.1.2	Pour les secouristes	Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés à la nature du danger. (Voir section 8)
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si cela se produit, en informer les autorités compétentes.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
6.3.1	Méthode de confinement	Couverture des égouts Rassembler par moyens mécanique le produit déversé et éliminer les restes par jets d'eau. Prévoir une ventilation suffisante de l'endroit où a lieu le renversement de matière. L'élimination de la matière contaminée doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.
6.3.2	Procédure de nettoyage	Ne pas mettre en contact le produit renversé avec des matériaux combustibles ou incompatibles. Le personnel chargé du nettoyage doit porter un équipement pour protéger la peau et les yeux ainsi que pour se protéger des vapeurs. On peut éponger de petites quantités de produit avec des matériaux inertes, non combustible, tel que du sable ou de la terre. Ces matériaux doivent ensuite être placés dans des contenants appropriés. Ne pas jeter dans les caniveaux ou les égouts. Ne jeter aucun résidu.
	Autres Informations	
6.4	Référence à d'autres rubriques	Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination. Équipement de protection individuelle : voir la section 8 Considérations relatives au retrait : voir la section 13.

7 RUBRIQUE 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Eviter la formation de particules en suspension et la dispersion du produit dans l'air. Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où les particules en suspension se développent. Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des sources de chaleur et des autres sources d'incendie. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien aéré. Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Si possible entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.

7.3 Utilisations finales particulières	Pas d'utilisations finales particulières. Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés et labélisés. Fermer les contenants avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.
---	--

8 RUBRIQUE 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle	Non applicables- Aucune valeur de limite d'exposition connue. Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
8.2 Contrôles de l'exposition 8.2.1 Contrôle technique approprié	Aucun contrôle particulier
8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	Utiliser des protections individuelles mises sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.
a) Protection des yeux et du visage	Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection. Mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches.
b) Protection de la peau	Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
c) Protection respiratoire	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Appareil de protection respiratoire non nécessaire.
Protection du corps	Porter des vêtements de protections appropriés. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devant être lavées.
8.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Pas de données disponibles. Produit biodégradable.

9 RUBRIQUE 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
a) Etat physique	Tous les composés de DualPart Coco Grow sont en solution aqueuse.
b) Couleur	Marron clair
c) Odeur	Aucune odeur
d) Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
f) Inflammabilité	Non inflammable
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité 'LSI	
g) LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Sans objet
h) Point d'éclair	Non déterminé
i) Température d'auto-inflammation	Non déterminé
j) Température de décomposition	Non déterminé
k) pH	3,54
l) Viscosité cinématique	Non déterminé
m) Solubilité	Entièrement soluble
n) Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
o) Pression de vapeur	Non déterminé
p) Densité et/ou densité relative	1,12
q) Densité de vapeur relative	Non déterminé

r) Caractéristiques des particules Non déterminé

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations relatives aux classes de danger physique Aucune

10 RUBRIQUE 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité Stable. Pas de risques de réaction particuliers avec d'autres matériaux dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

DualPart Coco Grow est stable à la température ambiante dans les emballages fermés et dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne peut être produite par aucun de ces composants.

10.4 Conditions à éviter

Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

10.5 Matières incompatibles

Pas de conditions particulières à éviter.
DualPart Coco Grow contient des éléments qui sont de puissants oxydants qui peuvent réagir avec des bases fortes en dégageant de l'ammonium. Il peut aussi réagir avec de puissants réducteurs.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11 RUBRIQUE 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a) Toxicité aigue
Produit/ ingrédient
Pas d'effets connus du mélange
Nitrate de calcium
OECD 423
Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition
DLC 50 orale/ 500mg/kg/ Rat/ Non applicable
DLC 50 cutanée / 2000mg - 5000 mg/kg/ Rat/ Non applicable
Produit/ ingrédient
Nitrate de potassium
DLC 50 orale / > 2000 mg/kg-5000 mg/kg / Rat/ Non applicable
Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition
DLC 50 cutanée/ > 5000 mg/kg/ Rat/ Non applicable
Produit/ ingrédient
Nitrate d'ammonium
Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition
DLC 50 orale/ >2950mg/kg/ Rat/ Non applicable
DLC 50 voie cutanée / > 5000mg/kg/ Rat/ Non applicable
Conclusion
Aucun effet important ou danger critique connu.

b) Corosion cutanée / irritation cutanée
c) Lésions oculaires graves/ irritation oculaire
Produit/ ingrédient (composant)
Pas de données disponibles
Pas de données disponibles
Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium
OCDE 405
Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition
Yeux/ dommages / Lapin/ 24h-72h

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée
e) Mutagénicité sur les cellules germinales
f) Cancérogénicité
g) Toxicité pour la reproduction
h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
j) Danger par aspiration
Pas de données disponibles
Pas de données disponibles
Pas de données disponibles
Pas de données disponibles

11.1.5 Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion
Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.
Peut être irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

	Inhalation	Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.
	Exposition de la peau Exposition des yeux	Irritation légère possible – laver avec de l'eau. Provoque de graves lésions des yeux.
11.1.6	Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Pas de symptômes connus
11.1.7	Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Pas d'effets connus sur la santé
11.1.8	Effets interactifs	Données non connues
11.1.9	Absence de données spécifiques	Pas de données disponibles
11.1.10	Mélanges	Pas de données disponibles
11.1.11	Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Mélange ne contenant pas de substances soumises à enregistrement. Pas d'effets nocifs ou symptômes connus résultant de l'exposition au mélange ou aux substances qui le composent.
11.2	Informations sur les autres dangers	
11.2.1	Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas de données disponibles
12	RUBRIQUE 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	
12.1	Toxicité	Pas de risques connus
	Produit/ ingrédient	Nitrate de potassium
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	Aiguë CL50 1378 mg/L eau douce OECD 203 / Daphnie / 48h Aiguë CE50 490 mg/L eau douce / Algues / 240h Aiguë CE50 > 1700 mg/l eau douce / Algues / 240h
	Produit/ ingrédient	Nitrate d'ammonium
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	CSEO chronique 6 à 12 mg/L - Eau douce / crustacés Cladocera / 21 jours
	Produit/ ingrédient	Nitrate de calcium
	Méthode /Résultat / Espèces / Exposition	Aigüe CL50 eau douce/ 447 mg/l / poisson/ 48 OECD 202 Aigüe CE50 eau douce/ > 100mg/l/ Daphnie / 48h OECD 201 Aigüe CL50 eau douce/ >100 mg/l / Algues / 72h
12.2	Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.4	Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.7	Autres effets nefastes	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
13	RUBRIQUE 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ne pas déverser dans mes égouts ni dans les cours d'eau. Déchet : La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Elimination du produit/ de l'emballage : Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale/ Nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Récupérer le produit autant que possible. Suivre la législation locale.

Code de liste des déchets

Non déterminé

14 RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification Transport non- dangereux

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Transport non- dangereux

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR Transport non- dangereux

IMDG Transport non- dangereux

OACI/IATA Transport non- dangereux

14.4 Groupe d'emballage Transport non- dangereux

14.5 Dangers pour l'environnement Transport non- dangereux

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Transport non- dangereux

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable

15 RUBRIQUE 15 – INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Reglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Reg. 1272/2008/CE

Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérogènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes.

Reg. 830/2015/CE (REACH)

Non applicable

Risques particuliers

Aucun à notre connaissance

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Evaluation non effectuée

16 RUBRIQUE 16 – AUTRES INFORMATIONS

16.1 Abreviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro

CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai.

NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes)

CLP: Règlement CE 1272/2008

DNEL: Niveau calculé sans effet

IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien

IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses

OMI: Organisation maritime internationale

CL50: Concentration létale 50 %

DL50: Dose létale 50 %.

LEP: Niveau d'exposition professionnelle

PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH

PEC: Concentration prévisible dans l'environnement

PEL: Niveau d'exposition prévisible
PNEC: Concentration prévisible sans effets
REACH: Règlement CE 1907/2006

vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH

16.2 Références bibliographiques

Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)

Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)

Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)

Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement
(CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)

INRS - Fiche Toxicologique
Patty - Hygiène industrielle et toxicologie
Site web de l'Agence ECHA

16.3 Changements comparés à la version précédente

Date nouvelle version 28/02/2023

Date version précédente 03/01/2022

Version 5

Elements modifiés Mise à jour Conformément au règlement (UE) 2020/878

16.4 Note

Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société Terra Aquatica sur la base de ses connaissances actuelles (fiche de données de sécurité des matières actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques). Les informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Elles sont données de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé.

Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques.

Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés. Il est de la responsabilité des utilisateurs d'observer les réglementations en vigueur.